

## «Manifeste pour la réhabilitation du ruisseau Molson»

Mémoire présenté

dans le cadre du projet de loi 85,

loi visant l'implantation de deux pôles logistiques et d'un corridor de développement économique aux abords de l'autoroute 30 ainsi que le développement de zones industrialo-portuaires de la région de Montréal

Le 16 août 2017

Déposé par

Julien Bourbeau

Et les signataires du manifeste

# Manifeste pour la réhabilitation du ruisseau Molson

---

Réhabilitons le ruisseau Molson ! Nous croyons nécessaire et demandons **une étude de faisabilité pour la réhabilitation du ruisseau Molson**, non seulement afin de l'incorporer dans un système de gestion des eaux pluviales sur le terrain vacant de l'ancienne fonderie (CSF) ou dans tout autre projet d'aménagement paysager accessible au public, mais aussi afin de l'intégrer dans une forêt urbaine qui agirait comme zone tampon écologique entre le secteur industriel et résidentiel. Cette zone s'insérerait dans un réseau vert et bleu plus vaste; un corridor identitaire aux limites de nos quartiers et qui se poursuivrait vers d'autres corridors.

Le reverdissement (reboisement) de ce secteur contribuerait positivement à son développement et constituerait en quelque sorte un pas vers l'acceptabilité sociale. Il y aurait là une occasion de mettre en valeur le patrimoine industriel passé et portuaire, de même que la faune, la flore et le réseau hydrographique de ce site.

Réhabilitons le ruisseau Molson !

## ***Terrain vacant de l'ancienne fonderie secteur L'Assomption Sud***

- Considérant que le terrain vacant de l'ancienne fonderie CSF est sur le site d'un ancien ruisseau d'importance et de boisé;
- Considérant que les activités industrielles passées ont affaibli la valeur écologique du site (boisé et ruisseau);
- Considérant que le niveau de contamination actuel des eaux souterraines et du bassin du ruisseau Molson sont réversibles (selon l'étude environnementale de Sanexen);
- Considérant que l'un des bassins du ruisseau Molson est encore visible sur le site au printemps 2016;
- Considérant que le site est à proximité de zones résidentielles dites sensibles (selon le PIIA);
- Considérant que 82 % des milieux humides de Montréal ont disparu au cours des décennies passées (Selon Valérie Mahaut);
- Considérant que le verdissement du quartier Mercier Hochelaga-Maisonneuve est déficitaire;
- Considérant que plusieurs citoyens occupent déjà les lieux;

# Manifeste pour la réhabilitation du ruisseau Molson

---

## *Travaux projetés sur le terrain vacant*

- Considérant que des projets d'aménagement sont envisagés sur le terrain vacant de l'ancienne fonderie (tracé routier) avec le projet de la future cité de la logistique;
- Considérant que tout projet d'aménagement «industriel» sur le terrain vacant nécessite non seulement l'acceptabilité sociale, mais aussi la création d'une zone dite «tampon», souhaitée «écologique», pour protéger les zones sensibles des activités industrielles lourdes, source de nuisances déjà très importantes ;
- Considérant que tout aménagement d'un tracé routier sur le terrain vacant nécessite un déploiement logistique important qui, du même coup, pourra servir à l'aménagement du boisé urbain et du système de gestion des eaux pluviales du ruisseau.
- Considérant que la constitution d'une zone tampon sera nécessaire, voire obligatoire;
- Considérant que les infrastructures de transport en cours de planification (réf.: prolongement du boulevard L'Assomption et modernisation de la rue Notre-Dame) offrent une opportunité historique de mettre en œuvre des approches de gestion des eaux de ruissellement qui font la part belle aux caractéristiques géomorphologiques de la coulée du ruisseau Molson;
- Considérant que, dans un contexte où le cadre normatif évolue rapidement et que les normes de rejet au milieu récepteur sont appelées à être plus contraignantes, et puisque des sommes importantes doivent de toute façon être réservées à la gestion des eaux de surface de ce grand projet urbain, de nombreuses parties prenantes croient que le ruisseau Molson est un atout plutôt qu'un exutoire d'un bassin versant à canaliser.

# Manifeste pour la réhabilitation du ruisseau Molson

---

## *Études et projets*

- Considérant que des projets de réhabilitation de rivières urbaines ont cours à Montréal (Bleue Montréal);
- Considérant que le ruisseau Molson a connu des projets d'aménagement récents en amont du secteur de l'Assomption Sud (Boisé des Pères, Escarpement Dickson de même que le marais Molson au parc du boisé Jean-Milot) et qu'il serait donc cohérent de poursuivre sur cette voie;
- Considérant que, depuis 2003, des études d'urbanisme, projets, mémoires citoyens ont chacun proposé d'envisager des études de faisabilité pour la réhabilitation du ruisseau Molson, soit depuis le démantèlement de l'ancienne Fonderie;
- Considérant le décret gouvernemental (1130-2002) concernant «la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur du ministre des Transports pour la réalisation du projet de modernisation de la rue Notre-Dame, entre la rue Amherst et l'échangeur de l'autoroute 25, sur le territoire de la Ville de Montréal», lequel stipule entre autres conditions (7,13 et 18), l'aménagement de parcs et espaces publics, Aménagement paysager et gestion des Eaux de surface;
- Considérant que monsieur Réjean Boisvert (urbaniste de la ville de Montréal) a lui-même intégré dans les éléments d'analyse en marge du PIIA sur la «future cité de la logistique» la possibilité de réhabiliter le ruisseau Molson, lors de la consultation publique du 31 mai 2017;

Nous croyons nécessaire et demandons plus que jamais **une étude de faisabilité pour la réhabilitation du ruisseau Molson.**

Réhabilitons le ruisseau Molson!

**SIGNATAIRES, SIGNATURES**

# Manifeste pour la réhabilitation du ruisseau Molson

---

## Annexe

### **Projet ou mémoire au sujet de la réhabilitation du ruisseau Molson :**

Consultation sur la future cité logistique, Institut du nouveau monde (2017) :

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND\\_MHM\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/20170310-RAPPORT\\_INM\\_CONSULTATION\\_PUBLIQUE\\_MHM.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_MHM_FR/MEDIA/DOCUMENTS/20170310-RAPPORT_INM_CONSULTATION_PUBLIQUE_MHM.PDF)

Projet Éco-Parc industriel L'Assomption, Projet Montréal (2013) :

[http://projetmontreal.org/wp-content/uploads/documents/document/Pole\\_Assomption.pdf](http://projetmontreal.org/wp-content/uploads/documents/document/Pole_Assomption.pdf)

Mémoire pour le plan métropolitain de développement durable, Suzie Miron (2011)

[http://cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/pmad2011/memoire/M132\\_Miron\\_Memoire.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2011/memoire/M132_Miron_Memoire.pdf)

Plateforme locale de projet citoyen, Projet Montréal (2009)

[http://projetmontreal.org/wp-content/uploads/documents/document/2009\\_10\\_19\\_projetmontreal\\_document\\_1255968162\\_fr.pdf](http://projetmontreal.org/wp-content/uploads/documents/document/2009_10_19_projetmontreal_document_1255968162_fr.pdf)

Réflexion plan d'urbanisme Montréal (2004)

<http://ocpm.qc.ca/sites/import.ocpm.aegirvps.net/files/pdf/41/13p.pdf>

Étude de la forme urbaine (2003) :

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/plan\\_urbanisme\\_fr/media/documents/etude\\_formeurbaine\\_centre\\_est.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/plan_urbanisme_fr/media/documents/etude_formeurbaine_centre_est.pdf)

# Manifeste pour la réhabilitation du ruisseau Molson

---

## **Autres études :**

*Mahaut, Valérie (2016). Recensement cartographique des anciens cours d'eau de l'île de Montréal et tracé des creux et des crêtes.*

<https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/16311>

Valérie Mahaut estime que Montréal a perdu 82% de ses ruisseaux...

<http://amenagement.umontreal.ca/amenagement/la-faculte/nouvelles/nouvelle/article/valerie-mahaut-estime-que-montreal-a-perdu-82-de-ses-ruisseaux/>

Plan de réhabilitation environnementale, propriété située au 5227, rue Notre-Dame est, Montréal, SANEXEN Services environnementaux inc., juin 2016

«Le ruisseau Molson», présentation de François Plourde (dit Renard Frak), sur l'évolution historique du ruisseau.

<https://drive.google.com/file/d/0B50Q54UE3tOvLXZYNkdSNUdISHc/view>

<https://www.youtube.com/watch?v=83n7wEDnWmU>

## **Projets d'aménagements récents sur le réseau du Molson :**

Boisé-des-pères (2002) :

[http://cegm.ca/boise\\_des\\_peres](http://cegm.ca/boise_des_peres)

Parc du boisé Jean-Milot / marais Molson (2015) :

<http://montreal.carpediem.cd/events/3686696-inauguration-du-marais-molson-at-parc-bois-jean-milot/>

# Manifeste pour la réhabilitation du ruisseau Molson

---

## Décret gouvernemental :

Les engagements gouvernementaux en lien avec la rue Notre-Dame, soit les conditions 7, 13 et 18 du décret: <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/decret/notre-dame.htm>

## **Décret 1130-2002**

CONCERNANT la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur du ministre des Transports pour la réalisation du projet de modernisation de la rue Notre-Dame, entre la rue Amherst et l'échangeur de l'autoroute 25, sur le territoire de la Ville de Montréal

### CONDITION 7 : PARCS ET ESPACES PUBLICS

Le ministre des Transports doit réserver les montants nécessaires qui serviront à l'aménagement des parcs, espaces publics et aménagements patrimoniaux ainsi qu'à l'intégration urbaine du projet, pour les éléments qui relèvent de sa responsabilité. Pour l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le ministre des Transports doit déposer les grandes orientations et les objectifs prévus quant à l'aménagement des parcs et espaces publics et les responsabilités respectives du ministère des Transports et de la Ville de Montréal quant à la réalisation et au suivi de ces aménagements. Ces aménagements devront comprendre des axes verts (coulées vertes) pénétrant dans les quartiers limitrophes, prioritairement dans le quartier Hochelaga. Ces coulées vertes devront être jumelées et s'intégrer aux mesures d'apaisement de la circulation prévues par la Ville de Montréal.

Dans la conception de ces aménagements, le ministre des Transports doit prendre en compte la sécurité publique, particulièrement celle des femmes et des enfants.

### CONDITION 13 : AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET INTÉGRATION VISUELLE

Le ministre des Transports doit élaborer et réaliser un programme de suivi de l'aménagement paysager portant sur l'efficacité des mesures mises en place pour assurer l'intégration visuelle du projet au paysage. Ce programme d'une durée minimale de cinq ans doit être déposé auprès du ministre de l'Environnement au moment de la demande de certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Un rapport final sur l'état des lieux doit être déposé auprès du ministre de l'Environnement au plus tard six mois après la fin du programme ;

### CONDITION 18 : EAUX DE SURFACE

Le ministre des Transports doit, sur l'ensemble des travaux projetés, favoriser la construction d'un réseau d'égout pluvial séparé muni de bassins de rétention et de sédimentation permettant d'acheminer les eaux de ruissellement au milieu récepteur (le fleuve Saint-Laurent) en respectant les normes de rejet dans un cours d'eau prévues au Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout et les cours d'eau de la Communauté métropolitaine de Montréal. Lorsque le rejet des eaux de ruissellement au milieu récepteur n'est pas possible, la construction de bassin de rétention avant le rejet à l'intercepteur d'égout unitaire de la Ville de Montréal doit permettre de ne pas augmenter les débordements lors des pluies d'une

# Manifeste pour la réhabilitation du ruisseau Molson

---

réurrence de cinq ans et plus fréquente et d'une durée correspondant au temps de concentration du bassin de drainage à la structure de régulation de l'intercepteur ;